

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 487 870**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

**N° 80 16906**

(54) Machine à laver automatique incorporée dans un meuble de cuisine.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). D 06 F 37/08, 37/10.

(22) Date de dépôt..... 31 juillet 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 5 du 5-2-1982.

(71) Déposant : Société dite : MAYC, SA, résidant en Espagne.

(72) Invention de : Ignacio-Javier Erce Ochoa.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Michel Bruder,  
10, rue de la Pépinière, 75008 Paris.

La présente invention concerne une machine à laver automatique incorporée dans un meuble de cuisine et elle s'applique aussi bien aux machines à laver automatiques proprement dites qu'aux machines à laver et à sécher automatiques, que ces machines soient du 5 type "à chargement vertical" ou de n'importe quel type dans lequel l'orifice de chargement et de déchargement du linge, à travers lequel on peut avoir accès au tambour rotatif, est situé dans la partie supérieure de la machine.

Dans les cuisines actuelles meublées intégralement la 10 mise en place de machines à laver à chargement frontal entraîne des problèmes en ce qui concerne l'altération de la planéité frontale de l'ensemble de l'ameublement, l'alignement postérieur, les soubassements et par-dessus tout l'amplitude de l'espace que ce type de machines à laver occupe dans la cuisine (600 mm de dimension frontale ou largeur).

15 La machine à laver automatique suivant l'invention permet de résoudre favorablement les problèmes précités y compris celui de l'espace qui est réduit favorablement à une dimension de 450 mm égale à celle des modèles standard et elle offre la possibilité d'adapter le tableau de commande de la machine à laver à n'importe quel module de 20 meuble de cuisine, même si ce n'est pas celui dans lequel est incorporée la machine à laver. Avec cette disposition on peut supprimer le carter conventionnel de la machine à laver et ainsi à l'économie d'espace s'ajoute l'avantage économique qu'implique cette suppression puisque le meuble de cuisine contient uniquement les éléments actifs de la 25 machine à laver.

A cet effet cette machine à laver automatique incorporée dans un meuble de cuisine, du type à chargement vertical, est caractérisée en ce qu'elle est logée à l'intérieur du meuble de cuisine occupant un espace réduit de 450 mm en largeur, dont la partie frontale 30 est fermée par une porte praticable allant avec les autres éléments du meuble, en ce que sur cette porte ou sur un autre élément quelconque du meuble est disposé le tableau de commande, en ce que le plateau supérieur de travail du meuble est pourvu, en coïncidence avec cette position, d'un orifice rectangulaire dans lequel est monté, avec interposition d'un joint d'étanchéité, un cadre faisant légèrement saillie et 35

auquel est incorporé un ensemble de récipients destinés à contenir les produits utilisés dans la machine tels que savon, lessive, etc, cet ensemble étant adjacent à l'orifice supérieur de chargement et de déchargement du linge lequel est recouvert d'un couvercle qui bascule sur son bord postérieur et dont la partie supérieure est constituée par une plaque qui est choisie de manière à aller avec le reste du plateau supérieur ou au contraire à contraster avec ce panneau.

5 On décrira ci-après, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de la présente invention, en référence au dessin 10 annexé qui est une vue en coupe verticale schématique d'un ensemble formé par une machine à laver automatique incorporée dans un meuble de cuisine suivant l'invention.

15 Ainsi qu'il est représenté sur le dessin la machine à laver est logée à l'intérieur du meuble de cuisine, entre deux modules normaux ou à côté de l'un de ceux-ci, en occupant un espace nécessaire de 450 mm. La partie frontale du meuble est fermée par une porte praticable 1 allant ensemble avec le reste du meuble et permettant l'accès à l'intérieur. Au-dessus de la porte 1 est disposé le tableau de commande 2 dans lequel est incorporé l'automatisme 3 approprié à la machine à laver ou à la machine à laver et à sécher suivant le cas.

20 Dans la table ou plateau supérieur de travail 4 du meuble est réalisé un orifice rectangulaire dans lequel est monté, avec interposition d'un joint d'étanchéité 5, un cadre 6 faisant saillie légèrement et dans lequel est incorporé un ensemble de récipients 7 destinés à contenir des produits utilisés dans la machine tels que savons ou détergents, lessives, agents parfumants etc. Cet ensemble de récipients 7 est adjacent à l'ouverture supérieure d'accès 8 permettant le chargement et le déchargement du linge, cette ouverture étant recouverte par un couvercle 9 qui est monté basculant par son bord postérieur et dont la partie supérieure est constituée par une plaque 10 dont la transparence, la couleur ou la finition peut être fixée arbitrairement de manière à être en accord ou au contraire en contraste avec le reste du plateau 4.

25 30 35 La partie mobile de la machine, c'est-à-dire l'ensemble cuve-tambour rotatif 11 est logé dans l'espace précité en étant monté

sur des amortisseurs 12 prenant appui sur une embase 13 qui est fixée entre les soubassements antérieurs 14 et un appui postérieur 15 déterminé suivant les normes correspondantes. Le moteur électrique 16 d'entraînement est situé immédiatement au-dessous de l'ensemble cuve-tam-  
5 bour 11.

La partie mobile 11 de la machine est reliée au cadre 6 par une manche en matière élastique 17 et par un conduit d'écoulement 18 relié à l'ensemble de récipients 7.

Il est évident que la machine décrite ci-dessus est  
10 pourvue des organes conventionnels d'arrivée d'eau pure et de sortie d'eau sale, ainsi que des connexions électriques et de mise à la terre et des dispositifs de sécurité applicables à ce type de machine dont le fonctionnement est exactement le même que celui d'une machine conventionnelle pourvue de son propre carter indépendant.

REVENDICATIONS

1. Machine à laver automatique incorporée dans un meuble de cuisine, du type à chargement vertical, caractérisée en ce qu'elle est logée dans le meuble de cuisine occupant un espace réduit de largeur 450 mm, 5 dont la partie frontale est fermée par une porte praticable(1) allant avec les autres éléments du meuble, en ce que sur cette porte (1) ou sur n'importe quel autre des éléments du meuble est disposé le tableau de commande (2), en ce que le plateau supérieur de travail (4) du meuble est pourvu d'un orifice rectangulaire dans lequel est 10 monté, avec interposition d'étanchéité (5), un cadre (6) faisant légèrement saillie et auquel est incorporé un ensemble de récipients (7) destinés à contenir des produits utilisés dans la machine, tels que savon, lessive etc, cet ensemble de récipients (7) étant adjoint à l'orifice supérieur (8) de chargement et de déchargement du linge lequel est recouvert par un couvercle (9) qui bascule sur son bord postérieur et dont la partie supérieure est constituée par une plaque (10) qui est choisie de manière à aller avec le reste du plateau supérieur (4) ou à contraster avec ce dernier.
2. Machine à laver automatique suivant la revendication 1, caractérisée 20 en ce que la partie mobile de la machine à savoir l'ensemble cuve-tambour rotatif (11) est logé dans l'espace précité en étant monté sur des amortisseurs (12) qui prennent appui sur une embase (13) fixée entre des soubassements antérieurs (14) et un appui d'alignement postérieur (15), et en ce qu'immédiatement en dessous de l'ensemble cuve-tambour (11) est logé le moteur électrique (16), l'ensemble cuve-tambour (11) étant relié au cadre supérieur (6) par une manche en matière élastique (17) et par un conduit (18) d'écoulement 25 de l'ensemble de récipients (7) contenant les produits utilisés dans la machine.

- 1 / 1 -

